



Déclaration préalable au CDEN du 23 avril 2015

Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'Académie,

La FSU 23 a appris par la presse la teneur du "geste" proposé par le Ministère de l'Education Nationale en direction de la Creuse : nous passerions de -9 postes à -4 postes. Il s'agit évidemment d'une nouvelle positive si elle se confirme lors de ce CDEN même si elle ne remet pas fondamentalement en cause la dégradation des conditions de scolarisation des élèves et les conditions de travail des maîtres par rapport à la rentrée scolaire 2012.

Nous pouvons constater que l'action engagée dans la transparence par la FSU 23 a permis de construire le mouvement collectif englobant parents d'élèves, élus et enseignants qui est à l'origine de cette restitution. En s'appuyant sur ceux qui font et qui sont l'École, en s'appuyant sur leur connaissance du terrain, en faisant confiance à ceux qui œuvrent chaque jour, avec acharnement, conviction et détermination à la réussite de tous les élèves, le département est en capacité de faire valoir son exception de ruralité. Lors du comité technique du 13 avril nous vous faisons remarquer, Madame l'Inspectrice d'Académie, que cet engagement ne pouvait être laissé de côté, que cette connaissance des réalités locales était une richesse et que vous ne deviez pas vous en priver. Vous nous disiez ce jour-là qu'il n'était plus possible d'obtenir des moyens supplémentaires et que les 9 suppressions de postes étaient gravées dans le marbre. Le « geste » du Ministère de l'Éducation Nationale nous prouve le contraire. Nous ne doutons plus que dans l'avenir vous nous accorderez toute la confiance que nous méritons.

La FSU 23 attend avec impatience, au delà de l'effet d'annonce politique, la concrétisation de cette annonce et l'évolution du projet de carte scolaire.

La FSU 23 s'est d'abord opposée à la dotation académique et à la répartition de cette dotation puis est restée cohérente en faisant valoir une « taxation 0 a minima » pour le département de la Creuse au comité technique du 13 avril. Nous avons précisé que cela devait se faire sans contrepartie en raison de la spécificité rurale, du maillage scolaire très fragile de notre département et des engagements du Ministère d'offrir du « mieux d'École ». Cette formulation, reprise dans un avis présenté lors de cette instance, a recueilli le vote de l'ensemble des représentants des personnels présents ce jour-là, toutes organisations syndicales confondues. La défense d'un autre mandat aujourd'hui serait pour le moins surprenant.

Pour autant, la FSU a suivi avec intérêt le déroulement de l'assemblée de l'AMAC lors de laquelle la question de la carte scolaire a été débattue. Elle a constaté la décision des maires et adjoints de la Creuse de subordonner leur demande d'un « geste » au Ministère de l'Éducation Nationale à la réorganisation de l'ensemble du tissu scolaire départemental. Lors de son intervention, la FSU 23 a pourtant rappelé la dangerosité d'un tel postulat qui aurait des conséquences désastreuses sur le maillage des écoles déjà fortement distendu et par conséquent sur les usagers que sont les élèves qui verraient leur temps de transport s'alourdir. 7 écoles ont disparu ces trois dernières années : ce rythme n'est-il pas suffisant aux yeux de l'Éducation Nationale ? Considérer que toutes les classes fonctionnent de la même façon à 24 élèves comme vous le pensez Monsieur le Préfet, serait méconnaître le tissu scolaire et le travail quotidien des enseignants de notre département : enseigner ou apprendre dans une classe à un seul niveau n'est pas la même chose qu'enseigner ou apprendre dans une classe avec plusieurs niveaux ! Le schéma « 1 enseignant = 1 classe » qui se dresse ne répond pas à la réalité. L'École a aussi besoin de remplaçants pour assurer la continuité du Service Public, l'École a aussi besoin d'aide pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers, l'École a besoin de structures comme les EMALA pour accéder aux activités culturelles et sportives en tous points du département. La ruralité mérite un traitement particulier qui ne peut se faire à l'économie.

La déclaration de Madame l'Inspectrice d'Académie à la presse indiquant, en réponse à la question sur les regroupements d'écoles, que « les élus savent qu'on a déjà fait des analyses dans tous les nouveaux cantons », interroge sur la transparence du travail qui serait déjà engagé. Nous attendons aujourd'hui une présentation de « ces analyses ».

La FSU 23 sera forcément attentive aux conséquences de la décision de l'AMAC et continue de revendiquer un traitement de l'École dans le département au regard de sa ruralité et non par le biais des économies qu'on pourrait faire. Ce serait aussi pour nous la traduction de la « priorité au primaire » annoncée par le gouvernement.

L'avenir nous dira, à la lecture de vos actions, si on peut nourrir de sérieux regrets ou envisager des perspectives plus heureuses.